

## Communiqué de presse

Créteil, le 23 septembre 2019

---

# Hackathon « e-Med » les 26 et 27 septembre à l'UPEC

*L'UPEC, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et le Collège de la médecine générale (CMG) s'unissent pour organiser un hackathon sur les erreurs médicamenteuses les 26 et 27 septembre prochains à la Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Etudiant (MIEE).*

---

L'Hackathon « e-Med » a pour objectif la création, en équipe, lors de 3 demi-journées d'épreuves, de services ou applications numériques innovants pour les patients, les professionnels de la santé, les établissements de santé et les autorités publiques (ANSM, Haute Autorité de Santé) en mobilisant les données de la base erreurs médicamenteuses de l'ANSM fournie par les organisateurs et de toutes autres sources librement disponibles. Les projets des candidats doivent porter sur la prévention des erreurs médicamenteuses en ville ou à l'hôpital.

Ouvert aux étudiants en médecine et en pharmacie, aux élèves ingénieurs de l'Ecole supérieure d'Ingénieurs Paris-Est Créteil (ESIPE) ainsi qu'aux professionnels de santé, le Hackathon « e-Med » permettra aux participants de faire émerger des projets innovants bâtis sur l'intelligence collective. Les étudiants auront à relever un défi autour d'un objectif précis sur un temps limité.

Une vingtaine d'équipes collaboreront pendant 30 heures non-stop à l'UPEC entourées de mentors de l'ANSM et du CMG.

A l'issue du challenge, 9 équipes lauréates seront présélectionnées par des jurys intermédiaires composés de membres de profils pluridisciplinaires variées (médecins, associations de patients, centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV), ANSM, UPEC) pour présenter finalement leurs projets au grand Jury, dont les membres seront Jean-Luc Dubois-Randé, président de l'UPEC, le président du CMG, le directeur général de l'ANSM ainsi que des représentants des CPRV, des associations de patients, de la Direction générale de la santé, de la Haute Autorité de Santé, de la DREES et d'ETALAB.

Le Grand jury établira un classement des 3 projets parmi ceux sélectionnés par les jurys intermédiaires. La valeur totale des prix est de 12 000€, répartis entre les participants des 3 équipes lauréates.

### Les erreurs médicamenteuses

---

#### Contact presse

Bénédicte RAY – LE CORRE  
Direction de la communication - Relations Presse  
[benedicte.ray@u-pec.fr](mailto:benedicte.ray@u-pec.fr)  
01.45.17.44.95 – 06.13.02.55.98  
[www.u-pec.fr](http://www.u-pec.fr)

L'erreur médicamenteuse est l'omission ou la réalisation d'un acte non intentionnel impliquant un médicament durant le processus de soins. Elle peut être à l'origine d'un risque ou d'un événement indésirable pour le patient.

- L'erreur médicamenteuse est avérée : le patient a reçu un médicament erroné, une dose incorrecte, via une mauvaise voie, ou selon un mauvais schéma thérapeutique
- L'erreur médicamenteuse est potentielle : elle est interceptée avant l'administration du produit au patient
- L'erreur médicamenteuse est latente (risque d'erreur) : une observation a permis d'identifier un danger potentiel pour le patient (conditionnement ou dénomination similaires de médicaments)

L'analyse a posteriori de l'erreur permet de la caractériser et de qualifier sa nature, son type, la gravité de ses conséquences cliniques pour le patient, l'étape de réalisation dans la chaîne de soins. L'erreur peut trouver sa source :

- dans une mauvaise conception du médicament et de l'information qui lui est relative (confusion de dénomination, conditionnement inadapté, problème d'étiquetage ou de notice d'information, etc.),
- dans l'organisation systémique du processus de prise en charge thérapeutique du patient (organisation du circuit du médicament, facteurs humains, facteurs environnementaux, pratiques professionnelles, etc.).

### À propos de l'UPEC

Avec 7 facultés, 4 instituts, 3 écoles, 1 observatoire et 32 laboratoires de recherche, l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne est présente dans tous les domaines de la connaissance depuis 1970. Les enseignants-chercheurs et les enseignants forment chaque année plus de 36 000 étudiants et actifs de tous les âges. Acteur majeur de la diffusion de la culture académique, scientifique et technologique, l'établissement dispense un large éventail de formations dans plus de 300 disciplines, de la licence au doctorat. Elle offre ainsi un accompagnement personnalisé de toutes les réussites, grâce à des parcours de formation initiale, des validations d'acquis et la formation continue, ou encore par le biais de l'apprentissage et des actions en faveur de l'entrepreneuriat.

### À propos de l'ANSM

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a été créée par la loi du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire des médicaments et des produits de santé.

L'ANSM s'est substituée le 1er mai 2012 à l'Agence française de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (Afssaps) dont elle a repris les missions, droits et obligations. Elle a été dotée de responsabilités et de missions nouvelles, de pouvoirs et de moyens renforcés.

Etablissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé, l'ANSM est financée par une subvention pour charge de service public reçue de l'Etat, d'un montant de 137 M€ pour 2016.

### À propos du CMG



Le Collège de la Médecine Générale, association loi 1901, regroupe l'ensemble des organisations qui œuvrent pour la discipline médecine générale : syndicats représentatifs, structures scientifiques, structures académiques, structures de formation, associations pour la promotion de la spécialité. Sa constitution lui confère une triple expertise : scientifique, professionnelle et politique.

